Congrès USAL 1989 à Genève

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **62 (1989)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Schweizerischer Verband für Wohnungswesen SVW
Dachorganisation der gemeinnützigen Wohnbaugenossenschaften

Union Suisse pour l'Amélioration du Logement USAL
Organisation faîtière des sociétés coopératives de construction et d'habitation d'utilité publique

8057 Zürich
Bucheggstrasse 109
Tel. 01/362 42 40
PC 80-7203-9

Datum 16 août 1988
Ihr Zeichen
Unser Zeichen FN/mf

Office fédéral du
logement
Case postale 38

3000 Berne 15

Encouragement à la construction de logements
Promotions de construction I (1942) et III (1947), construction sociale de logements (1958) et encouragement à la construction d'appartements (1965)
Augmentation des taux d'entretien

Cher Monsieur Guggenheim,
Mesdames, Messieurs,

Le 19 mai 1988, l'USAL vous a adressé une lettre concernant les taux relatifs à l'entretien, aux taxes publiques et à la dévalorisation pour cause de vieillissement, taux des appartements qui ont été construits avant l'introduction de la loi de 1974 et dont les loyers font l'objet de contrôles officiels. A cette occasion, nous vous avons rendus attentifs au fait que ces taux ont été augmenté pour la dernière fois le 1er avril 1985, action par laquelle le renchérissement a été équilibré jusqu'au 1er octobre 1984 seulement.

A la suite d'une légère baisse, les frais de construction ont fortement réaugmenté ces derniers temps. L'indice zurichois a passé de 670,2 points (base 1939), le 1er octobre 1984, à 750,5 points, le 1er avril 1988, ce qui correspond à une augmentation de 80,3 points ou de 12 pour-cent. L'indice des frais de construction constitue le point de mesure pour l'évolution des frais d'entretien et de rénovation des appartements subventionnés. Dans notre lettre du 19 mai 1988, nous avons en outre souligné le renchérissement relatif aux frais d'aministration, renchérissement qui, selon un sondage effectué par l'USAL, a augmenté de 15 pour-cent entre 1984 et 1986. Pour des chiffres plus détaillés, nous vous avons renvoyés à l'enquête "Frais de loyers des coopératives en continuelle hausse", paru dans "das wohnen", N° 5/1988, page 96 ff.

On sait que, depuis le mois d'octobre 1988, les instituts bancaires suisses ont baissé les taux d'intérêt pour hypothèques au premier rang à deux reprises de 1/4 pour-cent. Conformément au sondage USAL cité ci-dessus, près de la moitié des dépenses des sociétés coopératives de construction et d'habitation incombe aux frais d'intérêts. Suite aux deux réductions des taux hypothécaires, les frais d'intérêt ont diminué d'environ 9 pour-cent. Cette économie s'oppose cependant aux autres charges de propriétaire s'étant présentées depuis le 1er octobre 1984. Par conséquent, une diminution des loyers en raison de la baisse des taux hypothécaires est exclue du point de vue commercial.

D'après l'USAL, les taux relatifs à l'entretien, aux taxes publiques et à la dévalorisation pour cause de vieillissement devraient être augmentés d'un demi pour-cent dès que possible. Ceci permettrait aux différentes organisations de construction de conserver les loyers au niveau actuel en restant tout de même capable de couvrir leurs frais courants. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir examiner notre proposition.

Avec nos meilleures salutations

UNION SUISSE POUR L'AMELIORATION DU LOGEMENT

Le président central — Otto Nauer

Le directeur — Dr. Fritz Nigg

CONGRÈS USAL 1989 À GENÈVE

La **carte de participation au congrès** de 125 fr. (personnes accompagnatrices 90 fr.) sera valable pour toutes les manifestations ainsi que pour le dîner à l'Hôtel Noga Hilton.

Commande des cartes et réservation de chambres d'hôtel auprès du secrétariat central de l'USAL, Bucheggstrasse 109, 8057 Zurich.

PROGRAMME PRÉVU

Samedi 3 juin

Matin — Arrivée des participants et des invités à Genève.

Déjeuner — Individuel. Sur demande, l'USAL se chargera de la réservation de tables au restaurant de l'aéroport.

Après-midi — **Au Palais des congrès ORGEXPO, à l'aéroport de Genève:**

Assemblée des délégués de l'USAL, avec allocution du conseiller fédéral M. Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département fédéral de l'économie publique.

Assemblée générale de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire responsable des sociétés coopératives suisses de construction et d'habitation.

Apéritif offert par le Conseil d'Etat de Genève.

Pour les personnes accompagnatrices:

Tour de ville guidé depuis le Palais des congrès ORGEXPO.

Soir — **Dîner à l'Hôtel Noga Hilton, au bord du lac Léman**

Quai du Mont-Blanc, divertissement et danse.

Dimanche 4 juin

Visite de la cathédrale et de la vieille ville, avec un guide compétent.

Fin du congrès.

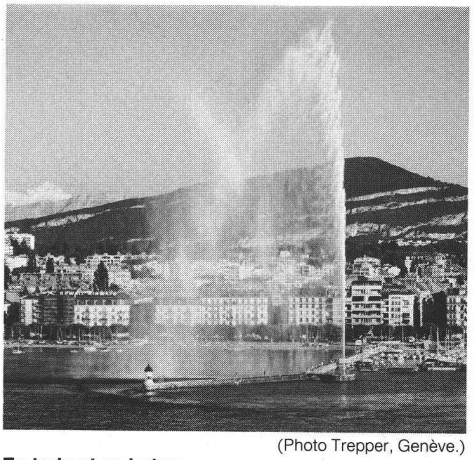

(Photo Trepper, Genève.)

En train et en bateau, le voyage devient un véritable événement

Offre spéciale pour Berne/Bienne/Thoune:

- voyage Berne/Bienne–Genève en wagon CFF de première classe;
- logement et petit déjeuner dans un hôtel de catégorie moyenne;
- trajet Genève–Lausanne en bateau, avec déjeuner à bord;
- retour Lausanne–Berne/Bienne en wagon CFF de première classe.

Prix forfaitaire par personne à partir de 195 fr. (chambre à deux lits).
Hôtel et bateau/déjeuner uniquement, 140 fr.